

Communiqué du 28 avril 2020

Réouverture des établissements scolaires

Après avoir pris connaissance des modalités de réouverture des établissements présentées ce 28 avril par le Premier Ministre et entendu l'intervention du Ministre de l'Education nationale au 20 h de TF1, le Snec-CFTC constate :

- Que la préconisation du Conseil scientifique, pourtant conseiller du Gouvernement, de ne pas rouvrir les établissements avant la pause estivale n'a pas été suivie.
- Que le public privilégié pour la réouverture (écoles maternelle et élémentaire) est aussi celui pour lequel la distanciation et les gestes barrières seront les plus difficiles à mettre en œuvre. Ceci expose les personnels et les familles à un risque accru de contamination par le Covid-19, d'autant plus que le port du masque n'est pas envisagé pour ces élèves.
- Que les modalités exposées par le Premier Ministre ne contribueront pas à l'objectif général de limiter l'épidémie – bien au contraire.
- Que ces modalités ne permettront pas non plus d'atteindre l'objectif affiché de la réouverture : réduire les inégalités. Le résultat pourrait être de les accroître.
- Que si les gestes barrières sont tous respectés et les déplacements correctement encadrés, le temps purement pédagogique risque d'être la portion congrue durant le temps de présence des élèves dans les établissements qui se transformeront en garderies géantes.
- Que les conditions de mise en sécurité des personnels que le Snec-CFTC a portées auprès du Ministre de l'Education nationale le 14 avril ne sont pas remplies.

Par ailleurs, la réouverture telle qu'envisagée se traduira par une double-journée de travail pour les enseignants qui certes accueilleront des groupes restreints mais qui pourraient également être tenus d'assurer le suivi des autres à distances, sauf à « abandonner » ces élèves. Eprouvés par deux mois d'enseignement et de suivi à distance, les maîtres sont épuisés et il est impossible d'alourdir encore leur charge. Attend-on d'eux qu'ils travaillent aussi la nuit pour assurer la continuité pédagogique de ceux qui ne seront pas en classe ?

Dès lors, le Snec-CFTC :

- **Ne peut cautionner cette reprise et considère que dans de telles conditions les maîtres sont légitimes à faire valoir leur droit de retrait.** Sous réserve évidemment de conditions localement plus favorables.
- **Estime que la responsabilité de l'Etat sera engagée à l'égard de ses personnels.**

Comprenant que ce sont en réalité des considérations économiques (mais légitimes) qui motivent la réouverture des établissements scolaires dès le 11 mai, le Snec-CFTC fait une proposition au Gouvernement :

- **Elargir l'accueil dans les établissements des enfants dont la profession des parents ne permet pas à ceux-ci de télétravailler et qui ne disposent pas de solution pour les garder :** commerçants, artisans, ouvriers de l'industrie, etc.
- Cet accueil se fera dans les conditions actuelles de l'accueil des enfants de soignants, c'est-à-dire **par recours au volontariat des personnels.**

Cette proposition permettrait de concilier impératifs économiques et lutte contre l'épidémie.

Contacts :

- Annie TOUDIC, Présidente nationale : 06 03 52 31 01
- Emmanuel ILTIS, Vice-président : 06 83 15 58 53